

La vie intérieur de l'Abbaye de la Fille-Dieu [suite]

Autor(en): **Pittet, Romain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-818002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXIV^{me} Année

N^o 5

Septembre-Octobre 1936



LA VIE INTÉRIEURE DE L'ABBAYE DE LA FILLE-DIEU

par l'abbé ROMAIN PITTET,
Professeur d'histoire au Grand Séminaire.

(Suite.)

Nous avons dit que le monastère a connu, depuis sa fondation une quarantaine d'Abbeses. La moitié au moins appartenait à une famille seigneuriale ou à une famille noble de la contrée: Juliette et Pernelle de Villa, Marguerite de Vuisternens, Jaquette, Amphilésie et Jeannette de Billens, Isabelle d'Illens, Claudine de Glérens, Catherine Musy, Suzanne de Cléry, Anastasie de Gruyères, Claudine et Cécile Maillard, Antille de Valleyse, Marie de Lanthen-Heid, Marie-Josèphe de Maillardoz, Ludivine Uffleger, Hyacinthe et Marie-Reine de Reynold, Colombe de Gadi, Geneviève de Vevey. Il est intéressant de remarquer aussi que la presque totalité des Abbeses étaient originaires de l'actuel canton de Fribourg. Le fait qu'un grand nombre d'entre elles ont été choisies parmi les religieuses d'origine noble s'explique, en partie au moins, par la constatation que nous ferons bientôt que les principaux bienfaiteurs du monastère furent des familles seigneuriales ou nobles du pays. Choisir une Abbessse parmi les filles de cette classe, c'était à la fois exprimer de la reconnaissance pour les dons

reçus et s'assurer de nouvelles faveurs pour l'avenir. D'ailleurs ces Abbesses disposaient généralement d'une certaine fortune dont elles firent souvent bénéficier le monastère : ce qui n'était pas à dédaigner dans l'état de pauvreté habituelle de la Fille-Dieu. Le nécrologe a gardé le souvenir des donations très appréciables de plusieurs d'entre elles. Par ces religieuses, dont les parents occupaient parfois une situation en vue dans la vie publique du pays, le couvent pouvait plus facilement obtenir des privilèges et des protections. Au XVIII^e siècle en particulier, qui fut assez mouvementé pour la Fille-Dieu à cause des événements politiques, plusieurs Abbesses descendaient de familles nobles de Fribourg. Il n'est pas invraisemblable non plus de supposer que souvent ces jeunes filles avaient reçu, dans leur famille, une instruction et une éducation qui manquaient aux jeunes filles de la campagne ; leur formation les rendait plus aptes à assumer la direction spirituelle et matérielle de la communauté. Mais on ne peut pas dire que la Fille-Dieu fut, comme d'autres couvents de femmes, le refuge de jeunes filles nobles à qui leurs parents ne pouvaient pas constituer de dot, et qui, ne trouvant pas à se marier, se retiraient ou se laissaient placer dans un monastère, non par vocation souvent, mais simplement pour assurer leur existence matérielle. Il est important de constater ce fait, car il explique en partie, la résistance opposée par notre abbaye au mouvement général de décadence qui envahit les maisons religieuses.

En effet, la communauté se recrutait surtout à la campagne, dans les villages environnants, dans les endroits où le couvent possédait des terres ou qui entretenaient avec lui des relations assez suivies. Nous ne possédons malheureusement pas un catalogue des religieuses de la Fille-Dieu remontant à la fondation ; mais dans les quelques actes qui mentionnent les noms des moniales des XV^e et XVI^e siècles, le plus souvent avec la désignation de leur lieu d'origine, on s'aperçoit, qu'à part quelques exceptions, ces jeunes filles sortent de familles bourgeoises et

paysannes¹. A partir du XVII^e siècle, le second nécrologe du couvent permet de confirmer cette constatation. Les deux cents religieuses environ qui y figurent venaient des villages du canton de Fribourg. La ville de Fribourg cependant a fourni au monastère de nombreuses vocations; la cité de Romont y est également représentée avec honneur. Mais c'est à la campagne surtout que la communauté trouvait ses novices: Villaz-St-Pierre, Villarimboud, Villarsiviriaux, Chénens, Villariaz, Grangettes, Lentigny, Tornyle-Grand- Châtonnaye, Middel, Massonnens, Orsonnens, Mézières, Vuisternens-dev.-Romont, Sommentier, La Joux, Chavannes-les-Forts, Porsel, Vaulruz, Vuadens, Bulle, Broc, Morlon, Sorens, La Tour-de-Trême, Gruyères, Botterens, Riaz, Lessoc, Ependes, Arconciel, Estavayer-le-Lac, Châtel-St-Denis et d'autres villages encore ont envoyé des religieuses à Romont. Il ne semble pas que la communauté ait jamais été très nombreuse. Les bâtiments, qui devaient être assez peu spacieux au moins jusqu'à la reconstruction de la seconde moitié du XV^e siècle et même après, jusqu'à l'érection du nouveau bâtiment au début du XVIII^e siècle, ne permettaient pas de recevoir beaucoup de novices. Au milieu du XVI^e siècle, le nombre des religieuses choristes paraît avoir été de douze à quinze en moyenne². Nous avons vu déjà qu'en 1665 le gouvernement de Fribourg se préoccupant de la réforme des couvents du pays avait fixé le nombre total des religieuses de la Fille-Dieu à quarante³. En 1776, il interdisait au monastère de recevoir des novices⁴. En 1798, la communauté, condamnée à s'éteindre, dut renvoyer les novices et refuser les vocations qui se présenteraient. En 1848, la même disposition fut portée contre elle. Elle ne fut rapportée qu'en 1857. Enfin, pendant la guerre de 1914-1918, le couvent, à cause de

¹ A.E.F., F.-D., XIII, 8, 13, 18.

² A.E.F., F.-D., XIII, 8, 18, 35.

³ A.E.F., G. S. 1162.

⁴ A.E.F., G.S., 592.

la détresse matérielle dans laquelle il se débattait, fut contraint de renoncer pendant six ans au recrutement. En 1860, sous l'Abbesse Caroline Perrier, il comptait onze sœurs choristes et cinq sœurs converses¹. En 1857, le nombre des choristes était réduit à neuf. Aujourd'hui le monastère abrite une soixantaine de religieuses choristes, converses et tourières. A la religieuse choriste incombe principalement l'obligation de l'office divin, chanté ou psalmodié au chœur. Le reste du temps est partagé entre la lecture spirituelle, l'oraison, le travail manuel. Elle prononce les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance auxquels s'ajoutent les deux vœux propres à l'Ordre de saint Benoît, selon la Règle: celui de conversion des mœurs, par lequel la moniale s'engage à se convertir sans cesse du mal au bien, du bien au mieux, du mieux au parfait, à tendre vers la perfection, et celui de stabilité, sous clôture perpétuelle, par lequel la moniale s'engage à vivre et à mourir non seulement dans l'Ordre, mais dans la maison même où elle a fait profession. A la Fille-Dieu, le travail des choristes est en rapport avec leurs obligations. Elles s'occupent de broderies, de peinture, de la confection des vêtements liturgiques, de couture, de la fabrication des hosties et des fleurs artificielles. Les sœurs converses sont destinées aux travaux du ménage: cuisine, lessive, nettoyages, etc... Elles jouissent des mêmes avantages spirituels et temporels que les religieuses de chœur. Elles se consacrent à Dieu par les mêmes vœux. Leur vie, faite de dévouement à la communauté, ne les empêche pas de vaquer à la prière. Les sœurs tourières sont à l'extérieur du cloître; elles suivent un règlement particulier adapté à leur charge; elles se conforment autant que possible aux coutumes des sœurs converses. Leur profession est simple et perpétuelle. La culture du jardin, la réception des hôtes, l'entretien de l'hôtellerie, les commissions au dehors

¹ Schematismus der Welt- und Ordensgeistlichkeit der kathol. Schweiz. Einsiedeln 1860, I, p. 120.

sont de leur domaine. Elles ne sont pas soumises à la clôture, aux veilles et aux jeûnes; leur emploi, très astreignant, les en dispense. Ces trois catégories de religieuses sont mentionnées au nécrologe.

A côté d'elles il est question de sœurs oblates et de sœurs données. Leur nombre est très restreint; deux sœurs oblates: Marie-Dorothée Bourgknecht de Fribourg, morte le 16 janvier 1718, et Anne Demierre d'Estavayer, morte le 14 mai 1670; trois sœurs données: Mariette Barbey de Rue, décédée le 10 janvier 1910 à l'âge de quatre vingt quinze ans, Françoise-Appolonie Giller de Vuadens, décédée le 4 mars 1807, Maria Crausaz de Romont, décédée le 3 avril 1877. Que sont ces oblates et ces données? Nous lisons dans le dictionnaire pratique des connaissances religieuses: « Le mot oblats, oblates, revêt dans le vocabulaire de l'histoire monastique les significations les plus diverses. Il désigne tour à tour les enfants confiés par leurs parents à certaines communautés religieuses qui se chargent de leur éducation en vue d'en faire plus tard, si la vocation se confirme, des moines ou des moniales; des adultes agrégés au monastère à titre de serviteurs et qui prennent rang après les convers; les « donnés » qui consentent à l'abandon de leurs biens en faveur de l'abbaye et vivront désormais à l'ombre du cloître en pieux séculiers¹ ». Les oblates acceptées à la Fille-Dieu ne sont pas des enfants; ce sont des personnes du monde qui veulent mener une vie religieuse sans s'engager définitivement. Elles ne font pas partie canoniquement de l'Ordre; elles lui sont simplement agrégées. Elles suivent autant que possible tous les exercices réguliers, mais elles ne sont pas liées par des vœux. L'Abbesse leur donne l'habit, qui diffère un peu de celui des novices, dans son appartement, sans aucune cérémonie. Elles assistent pendant deux ans aux mêmes exercices que les novices, après quoi elles sont ad-

¹ Dictionnaire pratique des connaissances religieuses, V, Paris 1927, p. 63.

mises à vivre parmi les professes, si l'Abbesse le juge opportun, elles remplissent dans la communauté les emplois qu'on leur confie. Cependant au chœur et partout ailleurs elles prennent toujours rang après les novices. Comme religieuses, elles sont soumises au règlement de la clôture papale. On les enterre avec leur habit et on récite pour elles les mêmes prières, on accomplit les mêmes cérémonies que pour les novices ; de leur côté, elles sont tenues aux prières prescrites pour les défunts de l'Ordre. Ordinairement on reçoit comme oblates les personnes qui sont déjà d'un âge avancé, ou d'une santé délicate qui ne supporteraient pas la vie régulière de la communauté. On a pour elles des ménagements, et des mitigations sont prévues tant pour le régime alimentaire que pour les pénitences et les veilles. Quant aux sœurs données, elles avaient renoncé à leur avoir au profit du couvent ou bien elles fournissaient une dot. Elles portaient l'habit noir séculier avec une pèlerine. On devait les entretenir jusqu'à leur mort. Elles participaient aux prières, bonnes œuvres et mérites de la communauté sans être astreintes à observer intégralement la Règle. Elles vivaient au monastère comme des pensionnaires. Les sœurs données ont disparu aujourd'hui ; leur présence dans la communauté n'allait peut-être pas sans quelques inconvénients. La Fille-Dieu en connut avant son affiliation aux cisterciens de l'Étroite Observance ; il est probable qu'aujourd'hui on autoriserait plus difficilement leur réception.

Les postulantes ne sont admises qu'après un temps d'épreuve ; le noviciat révélera si elles possèdent les qualités requises pour devenir de bonnes religieuses. Aussi, voit-on toujours un certain nombre de novices quitter le monastère. Ces départs sont motivés par la débilité des santés, par l'ennui, par l'absence de vocation ; quelquefois ce sont de simples renvois. De temps en temps aussi les parents de la jeune fille, mécontents de son départ, craignant pour sa santé, la destinant au mariage, essayent de la détourner de son pieux dessein. Mais elle tient bon et

les parents finissent par se rendre. Il arrive aussi que des jeunes filles, qui se croyaient appelées à la vie des sœurs de chœur, constatent, pendant leur noviciat, que la vie des sœurs converses répond mieux à leurs aptitudes, à leur tempérament, à leur santé. Il est touchant de rencontrer l'exemple de jeunes novices que la mort vient enlever prématurément, qui émettent leurs vœux « in articulo mortis » entre les mains de la Supérieure, afin de mourir religieuses. Beaucoup de jeunes filles viennent à la Fille-Dieu pour y faire une retraite ; quelques-unes d'entre elles se décident ensuite à rester dans la communauté ; à d'autres, ces journées de réflexion ont manifesté une absence de vocation et elles rentrent dans le monde. La Fille-Dieu a servi parfois d'asile à des religieuses appartenant à d'autres couvents de femmes de l'Ordre ; chassées par la révolution, par la guerre, elles venaient se réfugier là en attendant que la tempête fût passée ¹.

Les documents relatifs aux monastères de femmes au moyen âge révèlent que des fillettes de huit, neuf et douze ans, parfois plus jeunes encore, étaient admises dans les couvents ; souvent, sans savoir ce qu'était la vie religieuse, elles faisaient profession. Ou bien, certains parents, pour se débarrasser de l'un ou l'autre enfant qu'ils ne pouvaient doter qu'au détriment des autres, ou qui avaient voué à Dieu l'enfant dès sa naissance, les enfermaient dans un cloître où ils devenaient parfois des ferments de révolte et d'indiscipline. On peut croire que la Fille-Dieu, qui se recrutait spécialement dans les familles de la campagne, fut presque complètement à l'abri de ce danger. Toutefois le gouvernement eut à intervenir une fois au moins auprès de l'Abbé d'Hauterive touchant une jeune fille qui serait entrée à la Fille-Dieu par contrainte. Il s'agit d'une certaine Marguerite du Pasquier de Maules. Ses parents demandent qu'elle sorte du couvent pendant quelque temps et soit remise en mains impartiales afin qu'on puisse exa-

¹ Cf. le journal du couvent.

miner si elle reste au monastère par sa libre volonté ou par contrainte; ils prétendent, en effet, que Marguerite a été enfermée à la Fille-Dieu par la volonté de son tuteur, Claude de la Tine, et son adjoint, qui ne voulaient pas du mariage projeté pour la jeune fille avec un certain André Decrin. Le bailli de Gruyères exige que la jeune fille soit séquestrée pour quinze jours ou un mois au château de Romont; on ne lui laissera voir personne. Pendant ce temps, le chevalier de Montenach et un ecclésiastique l'examineront sur le fondement de sa détermination et sur sa volonté d'entrer au couvent; ils rétabliront le processus de cette vocation. Les deux enquêteurs s'arrangeront pour éviter qu'on ne fasse sortir du couvent cette religieuse par la force¹. Le 17 mai 1630, l'avoyer de Fribourg écrivait à l'Abbé d'Hauterive: « L'avoyer et les parents de Marguerite du Pasquier de Maules, ci-devant fiancée à certain honnête personnage de semblable qualité, et maintenant vivant en la probation du monastère de Romont, nous ont fait entendre que la dite Marguerite, ainsi qu'on l'avait introduite céans par subtilité, qu'elle y demeurerait par contrainte. Et combien dernièrement en présence de notre ballif de Romont et d'autres personnages, tant spirituels que temporels ait donné réponse de vouloir continuer à demeurer le reste de sa vie au monastère, et se rendre à l'Ordre, si est ce que d'ailleurs sont avertis qu'à l'occasion de la présence des dames religieuses, et craignant les reproches, elle n'aurait outrepassé l'intention qu'elle avait réservée, tellement qu'ils craignent et pourrait être que pour la modeste et honteuse vergogne des jeunes filles, elle n'aurait osé librement déclarer sa volonté et intention. V.R. (Votre Révérence) sait mieux que l'entrée et profession dans une religion doit être libre, et qu'il arrive communément des grands inconvénients quand jeunes gens sont forcés ou persuadés par informations avantageuses. Même il y a des grandes peines contre ceux qui les induisent par

¹ A.E.F., Manual 181, 16 mai 1630.

artifice autant comme ceux qui les empêchent d'exécuter leurs bonnes intentions et dévotions, comme nous n'entendons aucunement faire, ni même les parents, combien que c'est assez fatigant qu'un enfant entre en tel état sans en avertir et demander le congé des parents et anciens mais d'autre part permettent qu'on y procède par ruse et finesse. Et partant nous voulons savoir la vérité et entendre sans arbitre et séparément d'elle la vérité de son dessein, et comme il en est passé, priant et avertissant V. R. qu'elle n'empêche le colloqué et en chercher que notre député le seigneur chevalier de Montenach a charge d'entreprendre avec elle. Comme nous espérons qu'elle ne s'opposera, autrement seront occasionnés d'y procéder par autres voies, que d'aucuns en seront bien ébahis, voir par force, s'il est requis, vous assurant que si elle est résolue d'y rester, ne donnerons aucun empêchement. V. R. saura bien considérer les dangereuses conséquences qu'en pourraient arriver qu'elle tâchera d'obvier et contregarder étant recommandée au Tout-Puissant¹. » L'Abbé d'Hauterive s'est plaint des impostures et des mensonges contenus dans la supplication produite par les parents de Marguerite du Pasquier, qui, sur le commandement de feu M. l'avoyer de Diesbach, a été reçue dans le couvent des religieuses de Romont. Sans être sous l'influence d'un maléfice, elle a résolu d'y rester et d'y prendre l'habit; elle l'a fait à l'âge de treize ans. Cette jeune fille a été examinée déjà pour savoir si elle n'avait pas été subornée; on est suffisamment sûr de sa détermination. C'est pourquoi l'Abbé d'Hauterive prie le Conseil de Fribourg, pour éviter le scandale qui pourrait résulter d'une telle affaire, de ne pas mettre à exécution la sentence dernièrement portée et demandant un nouvel interrogatoire. Il se plaint en outre de menaces qu'il ne convient pas de spécifier, proférées contre son habit par des personnes qu'il ne veut

¹ A.E.F., Manual 38, p. 878. Rapporté incomplètement par Courzon dans Revue de Fribourg 1904, p. 353.

pas nommer, mais que des gens dignes de foi peuvent attester. Le Conseil charge cependant le chevalier de Montenach de procéder encore à une enquête¹. L'enquête a eu lieu et le chevalier de Montenach a fait rapport au conseil. Il fallait savoir si Marguerite était entrée en religion librement ou par contrainte, si elle avait subi quelque « enchantement » ou été soumise à quelque menace. Pour l'interrogatoire, la jeune fille fut conduite au château de Romont où le délégué du Conseil accompagné de Dom Rod. Guay, délégué par le vicaire général, la rencontra. L'entretien révéla qu'au moment où un empêchement survint entre elle et son fiancé, André Decrin, son oncle Claude la conduisit à Romont, ne sachant pas où il la conduisait, ni qu'elle entra en religion. Elle n'y fut ni poussée ni forcée. Elle ne se sentait d'abord pas le courage de se faire religieuse ; elle ne pouvait pas oublier son fiancé. Même le bon exemple des religieuses et le souci d'opérer plus facilement son salut ne purent vaincre sa répugnance du premier coup ; quand on lui demanda de rendre tout ce qu'elle avait, elle différa sa réponse et réfléchit pendant huit jours ; après quoi, elle remit le tout à un Père Minime. Ce jour-là, elle devint comme frénétique, mais le Père n'y trouva aucun enchantement ou maléfice. Après cet acte, elle se sentit entièrement décidée à demeurer toujours dans le monastère. Maintenant encore elle déclare qu'on ne l'a ni sollicitée, ni subornée, qu'on ne lui a pas défendu de parler à ses parents, mais qu'elle ne voulait pas s'entretenir avec son oncle François qui voulait la dissuader d'entrer en religion et qui lui parlait toujours de mariage. Elle affirma qu'on ne trouverait pas un témoin des injures ou des blâmes proférés contre les religieuses. Cela se passait le 27 mai 1630². Il semble que l'affaire fût alors terminée. Nous n'avons rencontré aucune autre mention de cette religieuse. M. de Gourzon affirme toutefois que « cette

¹ A.E.F., Manual 1630, 22 mai.

² A.E.F., Manual 1630, 27 mai.

religieuse troubla plus tard le couvent par ses mutineries¹»; nous n'avons pu vérifier cette affirmation.

Il est peu probable que beaucoup de religieuses soient entrées à la Fille-Dieu comme dans une maison de repos, uniquement pour assurer leur pain quotidien. La vie, dans ce monastère habituellement pauvre, ne devait pas exercer une attraction puissante sur des âmes égoïstes. Le cas de Marguerite du Pasquier paraît être un cas isolé et d'ailleurs l'enquête menée par le gouvernement ne conclut pas à une contrainte subie par la jeune fille. Nous pouvons répéter encore une fois que la pauvreté a été l'un des grands bienfaits accordés par la Providence à la Fille-Dieu. Quand l'aisance a pu paraître assurée, quelque revers de fortune s'est chargé d'éviter à la communauté les dangers de la richesse. Incendies, constructions et restaurations, mauvaise administration, débiteurs insolvables, spoliations l'ont tour à tour appauvrie et ont assuré de ce fait une vie de pénitence et de renoncement, une vie de travail et de prière. Ces événements ont préservé cette maison du fléau des religieuses sans vocation qui ont compromis la vie intérieure de plus d'une communauté religieuse de notre pays. Les jeunes filles sorties de la campagne, pour la plupart, n'y entraient pas pour des raisons humaines; elles auraient été très vite déçues dans leurs espérances si elles n'avaient souhaité y trouver qu'un bonheur terrestre. Les supérieurs se chargeaient bien de renseigner les novices sur les exigences de l'état de vie qu'elles allaient embrasser.

En effet, lorsqu'une jeune fille se présentait à la Fille-Dieu dans l'intention de se faire religieuse, elle était reçue par le Père directeur qui lui adressait une petite allocution. Nous avons trouvé, dans le journal du Père Clément Morat, quelques exemples d'exhortations pieuses faites par ce religieux à l'occasion de l'entrée au couvent. Nous les reproduisons, parce que, dans leur grande simplicité, elles ren-

¹ Courzon, Paul de. La vénérable abbaye de la Maigrauge hors de Fribourg. Revue de Fribourg 1904, p. 354.

ferment le programme de vie de la future moniale et sont révélatrices de l'esprit de la communauté à la fin du XVIII^e siècle. Le samedi 28 juin 1692, arrivait le banneret Nicolas-Albert Brünisholz de Fribourg, qui amenait sa fille. Le Père directeur lui dit : « Ma damoiselle. Vous savez que Nostre-Seigneur est venu au monde non pas pour faire sa volonté, mais la volonté de son Père. Vous entrez céans pour faire, à son imitation, la volonté de Dieu, la volonté de l'Ordre et de la Mère directrice que Madame l'Abbesse vous baillera pour vostre noviciat, laquelle vous apprendra l'esprit de la Religion qui est contraire à celui du monde. Elle vous apprendra à porter la croix avec Nostre-Seigneur qu'avez choisi pour vostre Epoux par l'abnégation et renoncement de vostre volonté, de vous-même et inclinations naturelles. Elle vous apprendra à mourir au vieil Adam pour vous façonner sur le modèle de Nostre-Seigneur qui est nostre exemplaire. Vous aurez quelquefois de la peine, mais Dieu vous fortifiera de ses grâces, douceurs et consolations ; il n'y a qu'à lui estre fidèle. Bienheureuses seront vos peines, qui vous donneront la paix, tranquillité, et repos de l'âme, qu'est le paradis en terre. Et pour comble du bonheur, que vous arrivera, vous aurez le centuple et la vie éternelle que Dieu a promise à ceux et celles qui, pour l'amour de lui, quittent père, mère, frère et sœur, parents et amis, comme vous le faites. Je le prie, que comme il vous a baillé la vocation à la religion, qu'il vous y conserve dans ses grâces : ce que l'attends de sa miséricorde, et de vostre constante et fidèle coopération à ses grâces, le suppliant qu'il vous favorise de sa bénédiction¹. » Le lendemain une demoiselle Python fut introduite dans la clôture. Le Père lui adressa ces mots : « Ma damoiselle. Vous savez que la Religion est une école où l'on apprend à vivre selon l'esprit de Nostre-Seigneur, à renoncer à soi-même, à sa propre volonté et à ses inclinations ; qu'est une chose dure à la nature humaine, mais si nous coopérons à la grâce

¹ A.F.-D., Journal de Fr. Clément 1692.

du ciel, nous surmonterons facilement tous les obstacles qui s'y rencontrent. Partant jetez-vous entre les bras de la Providence, de Nostre-Seigneur qu'avez choisi pour votre Epoux ; soyez-lui fidèle et il aura soin de vous comme de son épouse. La Religion sera votre mère qui vous donnera les moyens pour parvenir à son amour qui vous mènera au ciel, que Dieu a promis à ceux et celles qui pour l'amour de lui laissent le monde, comme vous faites. Je le prie qu'il vous en fasse la grâce et vous favorise de sa bénédiction qui vous soit donnée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ¹ ».

Le même directeur faisait à une demoiselle Musy, fille de Claude Musy, conseiller de Romont, au jour de son entrée, le 2 octobre 1693, l'allocution que voici : « Ma damoiselle. Vous avez demandé l'entrée céans sans doute pour une bonne fin et motif. Je m'assure que c'est pour vous donner à Dieu entièrement, pour l'aimer et servir plus parfaitement que au monde ; qui est un bon motif et bonne fin. Or, pour vous donner entièrement à Dieu, il faut que vous renonciez à vous-même, à votre esprit et à votre jugement, pour le soumettre à celui de la religion. Si vous le faites ainsi, vous serez à Dieu et Dieu sera à vous, qui vous préparera au ciel la couronne qu'il donne à ses épouses et fidèles amantes. Je prie tous les Anges Gardiens que nous solennisons aujourd'hui de vous obtenir cette grâce et la bénédiction du ciel que je vous désire et souhaite de tout mon cœur, qui vous soit donnée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ² ». Le 15 octobre, c'était le tour de la demoiselle Marie-Elisabeth Werli : « Ma damoiselle. Dieu vous a menée ici dans le dessein de vous former à l'image de son Fils par l'imitation de sa vie, de ses mœurs, vertus, humilité et obéissance. Son Fils est venu au monde non pas pour faire sa volonté, mais celle de son Père, qu'il a toujours aimée, choyée et effectuée, et même il

¹ A.F.-D., Journal de Fr. Clément, 1693.

² Ibid.

est mort sur la Croix par obéissance. Vous entrerez céans non pour faire votre volonté, mais celle de Dieu, celle de la Religion, celle des supérieures; à la vue de ce que le Fils de Dieu a tant aimé l'obéissance, je m'assure que vous l'aimerez et choyerez, et que vous l'effectuerez dans les occasions. Que si vous le faites, Dieu vous préparera une récompense au ciel et vous vous attirerez ses grâces et sa bénédiction que je vous souhaite de tout mon cœur et qui vous soit donnée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ¹ ». Citons enfin les paroles adressées aux deux demoiselles Python et Reynold qui franchirent la clôture le 19 février 1698: « Mes damoiselles. C'est une action fort généreuse de quitter le monde, de quitter père, mère, frère et sœur, parents et amis, pour suivre notre Sauveur. Mais c'est une action plus généreuse de se quitter soi-même et c'est pour cela que Dieu vous a appelées en religion; c'est pour renoncer à vous-mêmes et à votre propre volonté, à votre jugement, humeur et inclination, pour les soumettre à la volonté de Dieu, de la Religion, et de celles qui gouvernent, afin que par ce moyen vous lui rendiez avec tant plus de facilité et de liberté l'amour et le service qu'il attend de vous. Vous aurez de la difficulté au commencement ou à la suite ou à la fin. Mais la grâce que le ciel vous prépare surmontera toutes les difficultés. Vous n'aurez qu'à y correspondre fidèlement. Dans cette attente et espérance, je désire de tout mon cœur que la bénédiction vous soit donnée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ² ».

L'austérité requise pour la vie religieuse n'empêche d'ailleurs pas la gaieté de régner dans la communauté et les occasions de se réjouir ne manquent pas. Il y a d'abord la fête de l'Abbesse qui, chaque année, permet aux religieuses d'exprimer à la Supérieure leurs sentiments; il y a la fête du Père directeur qui est toujours marquée par

¹ A.F.-D., Journal de Fr. Clément, 1693.

² Ibid., 1698, fol. 4.

quelque réjouissance ; il y a les vêtements, les professions, les jubilés qui sont autant d'occasions de petites fêtes intimes. Dans ces circonstances, les parents offrent parfois un don spécial pour la table des religieuses. Nous lisons dans le journal du Père Clément Morat : « Le 5 juillet 1693 l'Abbé d'Hauterive bailla l'habit à la damoiselle Brünisholz et à la damoiselle Python. Pour cette dernière, assistèrent madame sa mère, ses deux sœurs et M. Gottrau, son oncle, et le jeune M. Python. Ils ne prirent pas de repas à la Fille-Dieu. Pour l'autre assistent M. le banneret Brünisholz et sa dame, père et mère, et trois de leurs fils et madame Reyff, leur fille, madame Odet, la tante, madame Gottrau, la cousine, et les demoiselles de Montenach, M. de Berlens ; ils ne prirent pas de repas à la Fille-Dieu, firent le festin à Berlens. M. Brünisholz bailla dix écus blancs pour traiter le couvent et à chaque religieuse demi-livre de raisins confits. On eut six écus d'offertoire à l'église et la demoiselle Brunisholz eut six pistoles d'étrennes à la porte du jardin et la demoiselle Python eut un écu d'or. On avait résolu de convier trois personnes de chaque côté, mais personne ne demeura ¹ ». Les religieuses n'oublient pas la traditionnelle fête de la Saint-Nicolas, qui a la réputation de gâter les enfants ; chacune d'elles trouve au réfectoire son assiette bien garnie de petites friandises. Au nouvel-an, quelques cadeaux sont discrètement préparés pour faire plaisir ; dans le journal du Père Clément Morat, il est fait mention des sommes dépensées pour des cadeaux de « bon an » ². Le bon Père a noté qu'une fois on a fait marquer sur des cuillers et des fourchettes les armes de l'Abbesse ³. Une autre fois c'est une tabatière qui fut gracieusement offerte à la Supérieure ⁴. Lorsque la Fille-Dieu se trouvait encore sous la juridiction d'Hauterive, ce dernier monastère

¹ Ibid., 1693.

² Ibid., 1693, fol. 23.

³ Ibid., 1693, fol. 45.

⁴ Ibid., 1698, fol. 23.

offrait de temps en temps aux religieuses un modeste supplément de nourriture. C'est ainsi que l'Abbé de Lenzbourg mentionne: « Le procureur d'Hauterive paye à la Fille-Dieu un régal de châtaignes et de vin nouveau ¹. » « Le procureur d'Hauterive paye à la Fille-Dieu du poisson et un dessert ² ». Quelques religieuses ont dû se distraire en cultivant la musique. Les comptes du couvent contiennent des dépenses faites pour l'achat de cordes de violon ³. L'une d'entre elles, Sœur Euphrasie Pittet, écrivait, le 23 juin 1829, au révérend Père Prieur d'Hauterive la lettre suivante: « Confuse de vos attentions à mon égard, et infiniment reconnaissante pour le joli instrument que vous avez eu la complaisance de m'envoyer, je viens vous en témoigner toute ma gratitude. C'est un devoir dont j'aurais dû m'acquitter plus tôt. Mais ayant été nommée infirmière depuis votre départ, les malades m'ont enlevé le temps nécessaire à faire le petit ouvrage que je me suis empressée de finir pour le départ de Catherine, et que je vous prie d'agréer comme un faible souvenir de votre élève en musique. Je prends encore la respectueuse liberté de recommander à la continuation de vos bontés et de votre protection une sœur qui a eu le bonheur de trouver dans votre sein paternel un soutien et une consolation dans ses peines. J'ose vous assurer que ma reconnaissance sera éternelle ainsi que les sentiments d'estime et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Prieur, votre très humble et très obéissante servante ⁴ ». Le couvent reçoit aussi des visites: les Supérieurs de l'Ordre, le Révérendissime Père général, l'évêque du diocèse. On a même noté dans le journal du monastère qu'un certain évêque, faisant la visite canonique, « monta jusqu'au clocher espérant découvrir quelques antiquités. Hélas ! peu de choses à décou-

¹ A.E.F., Comptes de Lenzbourg procureur, 7 décembre 1754.

² Ibid., 19 juin 1761.

³ A.F.-D., Livres de comptes 25 août 1709 ; 3 décembre 1710, 19 novembre 1741.

⁴ A.E.F., Correspondance Haut. 1829.

vrir. En arrivant au galetas, Monseigneur dit: « C'est trop bien arrangé par là pour que je découvre quelque chose ». Aux archives, il admira les pots d'étain d'autrefois et les vieux sabliers et recommanda de les garder précieusement, déplorant la disparition de trop d'antiquités». Les hauts magistrats du pays honorent parfois le monastère de leur présence; la Fille-Dieu se souviendra de la visite que lui fit M. Jean-Marie Musy, président de la Confédération suisse, le 14 décembre 1924. Le gouvernement de Fribourg se fit toujours représenter aux fêtes particulièrement marquantes dans la vie du couvent. C'est ainsi qu'une vie de silence, de travail et de pénitence n'est pas inhumaine; la moniale cistercienne, qui a choisi d'abord les joies spirituelles, n'a pas renoncé à beaucoup de joies humaines très légitimes. (A suivre.)

A V I S

J'offre à vendre :

Annales fribourgeoises, 9 premières années en fascicules.

Etrennes fribourgeoises : Années 1902-1923, 22 volumes.

Dellion : *Dictionnaire des paroisses* t. I (lettre A).

J. Genoud : *Légendes fribourgeoises*, cartonné.

L. Philipona : *Histoire de Châtel-St-Denis*, 1917, un fort volume de 920 pages.

Almanach catholique, 1892 à 1897; 1899 à 1901; 1906, 07; 1909 à 1917; 1919; 1923; 1924 : 23 vol.

Crétineau-Joly : *Histoire du Sonderbund*, 2 vol. 1850.

(Hubert Charles) : *Le Jacobinisme en Suisse ou les Elections de Bulle en 1853....* se vend au profit de l'aubergiste de LA GRUE, à Vaulruz (sic).

C. Fontaine : *Villages et sites gruériens*, épuisé; 2 vol. de l'édition originale limitée à 10 ex. sur pur fil Mongolfier, Paris 1930.

id. *L'Age d'or au pays de Gruyère*, quelques exemplaires encore.

Je cherche :

H. Thorin : *Notice sur Gruyères*.

Mémorial de Fribourg, t. III et IV 1856-57.

L'Emulation : 1843-44; 1844-45; 1853.

○ Faire offres et demandes à C. FONTAINE, Hauteville (Gruyère).